La Lettre du Conseil - Mars 2015

COMMUNE DE CELLETTES

Le mot du maire

Comme je vous le laissais entendre dans nos dernières publications, nous sommes désormais entrés dans le plan d'application par l'Etat du « Pacte de Solidarité ».

Ce pacte devant servir à amorcer le désendettement de la France et permettre de respecter les engagements vis-à-vis de Bruxelles ; il se traduit par une baisse substantielle des dotations de l'Etat en direction des collectivités territoriales (régions, départements et bien évidemment communes et communautés de communes). Son impact sera donc direct (moins de dotations) et indirect (moins de subventions).

Pour nous, cette diminution de recettes qui sera progressive sur les quatre prochaines années, va nous contraindre, pour équilibrer notre budget communal, à opérer des baisses de dépenses partout où cela sera possible.

Des choix s'imposeront pour trouver un juste équilibre entre les dépenses nécessaires à maintenir un service public de qualité et les investissements utiles ou imposés à la commune : amélioration des structures, sécurité, accessibilité et aménagement du bourg lorsque la déviation sera mise en service.

Espérons que les premiers frémissements de reprise économique que l'on nous annonce puissent s'intensifier et durer pour que dans un avenir raisonnable cela redonne une meilleure marge de manœuvre aux collectivités locales.

En attendant, les chantiers engagés se poursuivent :

- la déviation, dont l'ouverture est toujours prévue pour la mi 2016
- le Centre de Loisirs Municipal dont les travaux s'achèvent
- la Salle Multisports intercommunale, déjà opérationnelle, qui sera bientôt inaugurée officiellement.

Le budget 2015 voté en janvier sera complété par la reprise des résultats 2014 au conseil municipal du mois d'avril dans l'optique d'un maintien des taux d'imposition communaux. Il vous sera détaillé dans notre prochaine « Lettre du Conseil » qui paraitra en juin.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture et vous dis à bientôt.

Michel CONTOUR

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mercredi 14 h à 18 h - Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 - Samedi de 10 h à 12 h Fermé le samedi pendant les vacances scolaires

☎ 02 54 70 47 54 🖷 02 54 70 37 48

E-mail : formalités administratives : accueil@cellettes41.fr - relations avec M le Maire : dgs@cellettes41.fr

Site Internet : www.cellettes41.fr

IPNS

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Notre syndicat approvisionne les communes de Cellettes, Chitenay, Cormeray depuis plus de 50 ans, pour un total d'environ 2 500 abonnés.
Le mode d'exploitation est une Délégation de Service Public (DSP) confié à la société Saur pour une durée de 12 ans.
Notre ressource en eau provient du forage de Vaugelé à Cellettes à hauteur de 1/3 et d'importations provenant de St Claude de Diray pour 2/3, soit un total de 280 000 m^3 mis en distribution.

L'année 2014 a été marquée par deux évènements importants :

1 - LA CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE DSP

En effet, le contrat actuel était arrivé à son terme, ayant été conclu pour une durée de 12 ans.
Nous avons procédé à la mise en œuvre d'un nouveau marché public : 4 candidats ont répondu pour une mise en concurrence assez « disputée ».
Au final, c'est la Société SAUR qui est la mieux placée avec une offre très intéressante tant sur le plan financier que sur le plan technique, la qualité de l'eau restant le principal objectif.
Au terme de cette consultation, le comité syndical a décidé de reverser l' économie du marché à hauteur de 1/3 pour l'usager et le solde pour la collectivité, cette dernière devant supporter des travaux sur la déviation de Cellettes et la réalisation du nouveau forage.

2- LA CREATION DU NOUVEAU FORAGE

Pour éviter les achats d'eau couteux et les problèmes de qualité rencontrés sur le forage de Vaugelé, le SIAEP a décidé de se doter d'une nouvelle ressource.
Nous venons de valider un site Allée de Chailles, foré à 52 m de profondeur dans le calcaire de Beauce.
Les essais de pompage ont donné satisfaction tant sur le plan du débit que celui de la qualité, ces différentes opérations ayant été effectuées dans le cadre d'une réglementation très rigoureuse et avec la notion de respect de l'environnement vis-à-vis des nappes fossiles.
Nous devons encore établir des périmètres de protection et finir les différents travaux en espérant distribuer cette nouvelle ressource en 2016.

Le Président : Julien Parisot

Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval

Le Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval auquel la Commune de Cellettes adhère regroupe 9 communes. Il assure la gestion et l'entretien des ouvrages qui lui ont été concédés : le barrage de Rouillon, le barrage de Souvigny, le barrage de la Varenne ainsi que la gestion hydraulique et écologique du bassin du Beuvron depuis son embouchure jusqu'au pont de Clénord.
Le Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval adhère également au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (S.E.B.B.) au même titre que 7 autres syndicats.
Cela nous permet de bénéficier de l'expertise d'un technicien de rivières et d'une animatrice de bassin.
Le contrat de bassin nous liant à l'agence de l'eau Loire Bretagne finance, en partie, les actions menées concernant la continuité écologique des cours d'eau (migration des poissons et passage des sédiments), la lutte contre les espèces invasives telles que la jussie et la grenouille taureau.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

CIAS du Blaisois
4, rue des Cordeliers
BP 79
41004 Blois Cedex
CIASduBlaisois.fr

➢ **Vous vivez seul ou en couple, êtes âgé de 18 à 65 ans ?**

Les travailleurs sociaux du CIAS du Blaisois vous accompagnent.
Pour tout renseignement et prise de rendez-vous :
↳ Service Action Sociale et Insertion
Pôle Agglopolys 4 Rue des Cordeliers à Blois - 02 54 57 41 20.

➢ **Vous êtes une personne retraitée de plus de 65 ans ?**

Les travailleurs sociaux de la Maison Départementale de la Cohésion Sociale (MDCS) du Conseil général vous accompagnent.
Pour tout renseignement et prise de rendez-vous :
↳ MDCS Blois Agglomération 163 Rue Bertrand Duguesclin à Blois - 02 54 41 32 32.

➢ **Vous êtes une famille avec enfant(s) mineur (s) à charge ?**

Les travailleurs sociaux de la Maison Départementale de la Cohésion Sociale (MDCS) du Conseil general vous accompagnent.
Pour tout renseignement et prise de rendez-vous :
↳ MDCS Blois Agglomération 163 Rue Bertrand Duguesclin à Blois - 02 54 41 32 32.

➢ **Vous recherchez des informations sur le maintien à domicile des personnes handicapées ou âgées dépendantes ?**

Les professionnels de Vivre Autonome 41 vous accompagnent.
Pour tout renseignement et prise de rendez-vous :
↳Vivre autonome 41 - 34 Avenue Maunoury à Blois - 02 54 58 43 79.
Uniquement sur rendez-vous, une permanence est assurée tous les troisièmes mardis du mois, de 14h à 17h à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) 3 Place Lorjou à Blois

Mise en garde de l'ADIL

INFO→ ÉNERGIE
ADIL 41/AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Suite à plusieurs demandes, l'ADIL souhaite mettre en garde les particuliers qui envisagent de faire un investissement locatif afin de bénéficier du **dispositif PINEL** (anciennement DUFLOT).

Cependant, pour être éligible à ce dispositif, les opérations doivent être réalisées en zone A ou B1. Les communes de la zone B2 ne sont éligibles qu'après l'agrément du préfet de région.

La grande majorité des communes du Loir-et-Cher sont en zone C et les communes situées en zone B2 n'ont fait aucune demande d'agrément. **Par conséquent, à ce jour, aucune commune du Loir-et-Cher n'est éligible au dispositif PINEL**

Pour de plus d'informations, vous pouvez contacter ces organismes :
Cité administrative - Porte C - 34 Avenue Maunoury - 41000 BLOIS - **02 54 42 10 00**
Email : adileie41@wanadoo.fr - site internet : www.adil41.org

Légalisation signature - Rappel des formalités

Article L2122-30 - Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996
« Le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus. »

Toute signature à légaliser doit être apposée en mairie par le demandeur avec, à l'appui, sa carte d'identité.

Déclic Jeunes

Chaque année, la commune de Cellettes propose d'accueillir les Jeunes de 11 à 17 ans au sein du « Déclic Jeunes » situé à côté du skate parc.
En 2015, le local est ouvert tous les Mercredis en période scolaire de 14h à 17h30 en accueil libre avec des activités variées.

Du 27 au 30 Avril inclus de 14h à 17h30

Du 6 Juillet au 31 Juillet inclus, des semaines à thème avec une inscription préalable vous seront proposées de 10h à 12h et de 13h à 17h30.
Si vous avez des idées de sorties ou d'activités, David Abellanet l'animateur est à votre écoute. N'hésitez pas à le solliciter.
Le Service Enfance Jeunesse invite tous les ados Cellettois à venir s'amuser avec nous.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le « Déclic Jeunes » par courriel à sej@cellettes41.fr ou au 06 74 53 66 54.

Inscriptions scolaires

Votre enfant rentrera à l'école en **septembre 2015.**
Dans un premier temps, vous viendrez en mairie muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile et, éventuellement, du certificat de radiation si votre enfant est déjà inscrit dans une autre structure.

Un certificat d'inscription vous sera délivré. Ensuite vous pourrez contacter l'école concernée :

Pour l'école maternelle 02 54 70 43 36: prendre rendez-vous avec la directrice.
Vous présenter avec le certificat, le livret de famille et carnet de santé.

Pour l'école primaire 02 54 70 45 36: vous présenter aux jours et horaires suivants avec le certificat, le livret de famille et carnet de santé :

Lundi 13 et 20 avril de 16 h 45 à 18 h

Artisans, commerçants, entrepreneurs...

Que vous soyez installé sur notre commune depuis plusieurs années, nouvellement arrivé ou vous avez cessé votre activité, merci de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de la mairie 02 54 70 47 54, afin de mettre à jour les informations concernant votre entreprise.

Inscriptions CLAC juillet 2015

Les inscriptions pour le Centre de Loisirs Associatif de Cellettes (CLAC) du mois de juillet 2015 auront lieu :

Enfant cellettois
samedi 30 mai 2015 de 10 h à 12 h

Enfant hors commune
mercredi 3 juin 2015 de 18 h à 19 h 30.

Relais Assistants Maternels

Le RAM – Relais Parents Enfants Assistants Maternels – vous propose une matinée **FAMILL'Ô RAM** le **samedi 30 mai** dans les locaux de l'école maternelle de **Chitenay**.

Au programme : Expositions – Parcours motricité – Ateliers parents/enfants – Animation musicale... Les assistants maternels vous accueilleront tout au long de la matinée. Programme consultable en mairie courant mai.
Prochaine **conférence** du RAM le **vendredi 19 juin à 20h00** animée par Justine Cordier – Salle de réception de la mairie de **Cour-Cheverny** : **« Décoder les pleurs et les colères de la petite enfance »**.
Pour connaître les autres actions proposées aux familles et être informés de l'actualité du RAM par mail, contactez Nathalie Herviou au 06 82 83 20 93 ou ram.ccheverny@orange.fr

Agglopolys
Communauté d'Agglomération de Blois

Nouveaux horaires de la déchetterie

Depuis le 5 janvier dernier les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h30
(derniers entrants 10 mn avant la fermeture).
Si vous avez des gravats avec amiante, contacter : SOA à Contres au 02 54 79 61 61.

Fourrière animale - Pour faire capturer un animal errant

Vous avez aperçu ou recueilli momentanément un animal errant. Contacter les services d'Agglopolys au **02 54 90 35 35.** En dehors des heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 17h30) vous pouvez contacter la mairie ou la gendarmerie (02 54 79 16 00).

Pour récupérer un animal en fourrière :

Vous devez vous présenter à la **fourrière animale, Rue des Près d'Amont à Blois Vienne** (derrière le lycée horticole, dans l'enceinte de la déchetterie Blois Sud) **02 54 74 74 16 73**
du **lundi** au **vendredi** de **9h à 10h30** et de **16h30 à 18h00** et le **samedi** de **9h à 10h30**.
Une pièce d'identité et le certificat de tatouage (ou de puce) de l'animal seront demandés et vous devrez vous acquitter des frais suivants avant de le récupérer :

- **Capture et conduite : 47 € par animal** (somme doublée dès la seconde capture) + **23,50 € par animal** : si intervention nuit, week-end, jour férié.
- **Garde : 23,50 € par jour et par animal**
- **Ramassage de cadavre d'animal : 23,50 €**
- **Frais de vétérinaire possibles (identification : 54,20 €, soins, urgences)**

Fourrière automobile d'Agglopolys - Pour récupérer un véhicule en fourrière

Vous devez vous présenter, muni de vos **carte d'identité**, **carte grise** et **attestation d'assurance** en cours de validité, au commissariat de Police Nationale de Blois ou à la Gendarmerie du secteur où l'enlèvement a a eu lieu.
Une autorisation de sortie définitive (mainlevée) est délivrée. Elle vous permettra de le récupérer à la fourrière automobile après vous être acquitté de la totalité des frais de fourrière, soit, pour une voiture particulière :

- **Enlèvement : 116,56 €**
- **Garde : 6,18 € par jour** dès le premier jour
- **Expertise,** après 3 jours de garde : **61 €**

Une fois l'expertise réalisée, le véhicule ne peut-être restitué qu'à la condition d'être « *en état de circuler dans les conditions normales de sécurité* ».

Adresse et téléphone de la fourrière automobile communautaire

20 Rue Laplace à Blois
tel : **02 54 46 86 91** fax : 02 54 70 13 49
Adresse Internet : fourriereautomobile@orange.fr

Horaires de restitution des véhicules au public

Du lundi au vendredi de 10h00 à 18h
et sur rendez-vous
Joindre préalablement le gardien de fourrière au 02 54 46 86 91 pour signaler votre arrivée .

Informations prévention cambriolages

Comme précisé régulièrement dans les parutions municipales (lettres du conseil, bulletin municipal), la protection contre les cambriolages n'a pas pour effet de supprimer complètement le risque d'être victime d'un vol par effraction, mais de le diminuer.
Son succès repose en grande partie sur le sens civique des citoyens, véritables co acteurs de la sécurité. En effet, si les services de police et de gendarmerie réalisent un certain nombre d'arrestations, c'est souvent grâce à la réactivité des voisins et des passants.

Si vous constatez la présence d'individus au comportement suspect dans votre quartier (personne scrutant à l'intérieur d'un pavillon, vérifiant les poubelles…) mais également un véhicule roulant doucement, le conducteur regardant dans les propriétés, il est important :

- de prendre tous les éléments descriptifs de ces personnes (ex : homme d'une trentaine d'années, cheveux bruns, vêtu d'un blouson bleu…) et de ces véhicules (marque, couleur, plaque d'immatriculation)
- **de contacter immédiatement la gendarmerie (02 54 79 16 00) ou le garde-champêtre en mairie 02 54 70 47 54,** comme en ont pris l'habitude quelques administrés

Les intrusions se déroulent généralement par les ouvertures peu visibles des voies publiques ou des propriétés voisines. Les cibles privilégiées sont les baies vitrées ou fenêtres à l'arrière de l'habitation.. Aussi quelques précautions peuvent dissuader les cambrioleurs en votre absence :

- dans le limite du possible, laissez fermés les stores et volets de ces accès
- la nuit tombée, simuler une présence par la mise en place d'un programmateur alimentant une lampe et/ou une source de bruit (radio, téléviseur…) via la prise de courant sur laquelle il a été adapté
- des détecteurs de mouvement peuvent également être installés sur les façades extérieures de votre habitation
- pour une absence de plusieurs jours, laissez à votre domicile une apparence habitée : faites ouvrir les volets, relever votre courrier. N'oubliez pas de remplir la « fiche tranquillité vacances » disponible en mairie, à la gendarmerie ou téléchargeable sur le site www.cellettes41.fr.

A noter, le secrétariat de mairie est joignable de 8 h à 17 h du lundi au vendredi et de 10h à 12h le samedi matin (sauf pendant les vacances scolaires), même en dehors des horaires d'ouverture au public.

Concours photos

La commune de Cellettes organise son 1er concours photos sur le thème

CELLETTES, MON VILLAGE

Ouvert à tous les Cellettois jusqu'au 30 juin 2015. Le jury décernera 3 prix avec récompenses :

-"Prix du Jury"
-"Prix jeunes talents", pour les moins de 16 ans
-"Prix du public"

Règlement complet sur le site internet et en mairie

Les 3 photos primées décoreront la salle du Conseil Municipal

PROFITEZ DU PRINTEMPS POUR SORTIR VOS APPAREILS !